

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 04

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre
BARRKAT Ammar	Membre

Match (S) CRBK-CMAK fixé le 05 mars 2024 à 14h00 stade CHERAEA (match retard 8^{ème} journée (Pré honneur groupe ouest.

La rencontre ne s'est pas déroulée à la date, l'heure et le lieu sus indiqués, suite à l'absence de l'équipe locale (CRBK).

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs de l'équipe visiteuse (CMAK), étaient présents sur le lieu stade CHERAEA.
- Attendu : après une attente réglementaire, il a été constaté l'absence de l'équipe locale : CRBK.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de CRBK avec défalcation de 06 points et une amende de 15.000 DA (Article 62) et attribue le gain du match au profit du club CMAK sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
C.GUENOUCHE

Le Président
I.GUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 05

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre
BARRKAT Ammar	Membre

Match (S) NRCB-ESOT fixé le 05 mars 2024 à 14h00 stade BINE EL-OUIDENE (match retard
8^{ème} journée (Pré honneur groupe ouest.

La rencontre ne s'est pas déroulée à la date, l'heure et le lieu sus indiqués, suite à l'absence de l'équipe visiteuse (ESOT).

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs de l'équipe Locale (NRCB), étaient présents sur le lieu stade BINE EL-OUIDENE.
- Attendu : après une attente réglementaire, il a été constaté l'absence de l'équipe visiteuse : ESOT.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de l'ESOT avec défalcation de 06 points et une amende de 15.000 DA (Article 62) et attribue le gain du match au profit du club NRCB sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
C.GUENOUCHE

Le Président
T.GUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 06

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre
BARRKAT Ammar	Membre

Match (S) CMAK-ESEA fixé le 01 mars 2024 à 14h30 stade BOUDOUKHA (Pré honneur groupe enest.

L'équipe Du CMAK s'est présentée avec un effectif réduit de (09 joueurs).

La rencontre ne s'est pas déroulée à la date, l'heure et le lieu sus indiqués.

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs de l'équipe visiteuse (ESEA), étaient présents sur le lieu stade BOUDOUKHA.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre du CMAK avec défalcation de 06 points et une amende de 5.000 DA (Article 57) et attribue le gain du match au profit du club ESEA sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
C.GUENOUCHE

Le Président
T.GUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 07

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre
BARRKAT Ammar	Membre

Match (S) CRBK-NRCB fixé le 01 mars 2024 à 14h30 stade CHERAEA (Pré honneur groupe
ouest.

La rencontre ne s'est pas déroulée à la date, l'heure et le lieu sus indiqués,

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs de l'équipe visiteuse (NRCB), étaient présents sur le lieu stade CHERAEA.
- Insuffisance dans l'organisation.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de CRBK avec défalcation de 03 points et une amende de 5.000 DA (Article 47)(1) et attribue le gain du match au profit du club ESEA sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
C.GUENOUCHE

Le Président
T.GUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 08

Members présents Messieurs :

GUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre
BARRKAT Ammar	Membre

Match (S) ESEA-CRBK fixé le 08 mars 2024 à 14h30 stade EL-HARROUCH (Pré honneur groupe ouest.

La rencontre ne s'est pas déroulée à la date, l'heure et le lieu sus indiqués, suite à l'absence de l'équipe visiteuse (CRBK).

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs de l'équipe Locale (ESEA), étaient présents sur le lieu stade EL-HARROUCH.
- Attendu : après une attente réglementaire, il a été constaté l'absence de l'équipe visiteuse : CRBK

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de CRBK avec défalcation de 06 points et une amende de 5.000 DA (Article 62) et attribue le gain du match au profit du club ESEA sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
C.GUENOUCHE

Le Président
T.GUETTARI